

## ASSOCIATION AMIS DU RAYOL CANADEL

### ASSEMBLEE GENERALE DU 21 JUILLET 2011 REUNION D'INFORMATION DU 11 AOUT 2011

#### RAPPORT MORAL

Cette année encore, le Conseil d'Administration de votre association est intervenu régulièrement auprès de la municipalité et a assisté aux quelques réunions d'information publique organisées par la mairie sur des sujets particuliers.

Notre association est toujours très vivante : en effet, le nombre de nos adhérents reste stable depuis plusieurs années (autour de 300 cotisation). Les départs pour cause de décès ou de déménagement sont compensés par de nouvelles adhésions.

Au cours de cette année, nous avons tenu individuellement au courant des nouvelles de notre village les 187 adhérents qui nous ont fait connaître leurs adresses e.mail. Cette initiative est appréciée, si j'en juge par les remerciements que nous avons reçus après chaque envoi.

A la demande de certains d'entre vous, nous avons examiné les conditions d'agrément de plusieurs permis de construire et à apporter notre soutien aux remarques justifiées relatives à des problèmes d'environnement liés au développement des activités hôtelières en différents points de la commune. Les activités hôtelières engendrent des problèmes d'environnement et peuvent provoquer des nuisances locales. Il faut trouver des solutions concertées, en se rappelant que l'hôtellerie contribue puissamment au développement économique de notre commune. Les résultats de l'enquête d'opinion portant sur le cadre de vie au Rayol Canadel, que nous avons lancée au début de l'année 2010, nous ont été très utiles pour justifier nos interventions.

En ce qui concerne le **Plan Local d'Urbanisme**, le dernier bulletin municipal N°41 de juillet 2011 nous informe que la date d'ouverture de la phase d'enquête publique semble devoir être reportée au 1er trimestre 2012. A ce jour, le Conseil Municipal et son bureau d'études en sont à préparer la présentation du projet en Commission des Sites, avant sa mise en enquête publique. Nous ne manquerons de vous faire connaître, le moment venu, les dates de cette enquête, car il est impératif que chacun de vous puisse exprimer son opinion.

Le problème de la remise en état de **la plage Est du Rayol** et du grand escalier d'accès en partie détruit par les tempêtes d'hiver, a été particulièrement suivi sur la base, d'une part, d'une étude de faisabilité publiée en septembre 2010 par le SIVOM du Littoral des Maures et, d'autre part, d'une étude de la Sté EGIS, commanditée par le groupe Saint André, proposant diverses solutions d'enrochement et de protection du mur de soutènement de l'hôtel du Bailli de Suffren. Il s'agit de travaux très lourds tant sur le plan financier (enveloppe globale comprises entre 100 et 400 M€ selon les solutions préconisées) que sur le plan administratif (accord préalable des autorités de tutelle et, en particulier, de la Direction Départementale des Territoires de la Mer, et dont la pérennité reste aléatoire face à l'évolution et à la puissance des phénomènes érosifs du littoral.

La municipalité n'a toujours pas organisé les réunions annoncées il y a un an avec les personnes qualifiées (bulletin municipal N° 39 de juillet 2010) pour la recherche et la mise en

place de solutions adaptées face à l'état d'abandon dans lequel le site de la **ZAC Empain** se trouve maintenant. Nous rappelons à ce sujet que nos conseils juridiques nous ont confirmé la pérennité du caractère inconstructible de la zone imposée par l'arrêt du Conseil d'Etat du 14 janvier 1994.

Le dossier des **chemins piétonniers** n'avance pas, malgré nos multiples interventions soutenues notamment par l'Office du Tourisme. On nous a promis pour septembre/octobre la remise en état de la portion des Degrés de la Mer entre la Corniche du Parin et le Drapeau, dont nous prendrons en charge certains frais, comme nous l'avons fait dans le passé pour l'achat des jarres ornant la portion de ce même escalier reliant les plages au Patek

Dans le cadre de la **conservation du patrimoine communal**, nous avons accompagné la proposition d'un de nos adhérents, Mr. Claude-Régis Pollet, visant à établir un répertoire de tous les arbres et végétaux remarquables de la commune et à les protéger en faisant en sorte que tout abattage nécessaire ou souhaitable soit soumis à une procédure d'autorisation préalable avec contrôle direct de l'Office National des Forêts, comme cela se pratique déjà dans d'autres communes.

Après l'effondrement catastrophique de la **chaussée de la RD 559** à l'entrée ouest du village, nous sommes intervenus auprès de la Direction des Routes du Conseil Général avec copies à notre Conseiller Général, M. Alain Spada et à Mme le Maire pour dénoncer la lenteur des travaux prévus. Nous espérons que notre invité de ce jour, Monsieur Christophe Guérineau, Directeur Adjoint à cette même Direction des Routes du Conseil Général nous fera part des dernières dispositions prises par ses services à ce sujet.

Tout au long de cette année, vos administrateurs ont participé comme membres statutaires du conseil d'administration, à la vie et au développement du **Domaine du Rayol**, dont il faut saluer la réussite. Véritable fleuron de notre village, le Domaine a accueilli 62000 visiteurs en 2010, il a lancé la Pépinière du Domaine installée dans le charmant Bastidon agréablement rénové, il a été choisi par le Conservatoire du Littoral pour fêter ses 35 ans et, enfin, il a servi de plaque tournante pour la présentation de la toute récente émission de télévision «des Racines et des Ailes», consacrée en majeure partie aux jardins méditerranéens.

Avant de clore ce rapide tour d'horizon, je voudrais rappeler que la population du Rayol-Canadel Pramousquier est le résultat d'un subtil dosage. La commune n'existerait pas sans ses habitants permanents, qui, eux-mêmes, ne sauraient se passer de l'activité apportée par les résidents secondaires, les retraités et les estivants. Un danger nous guette à terme, à savoir le rattachement à une commune voisine, qui, en apportant des solutions en terme de puissance financière et de professionnalisme dans la gestion municipale, ne manquerait pas de transformer radicalement le caractère préservé de notre cadre de vie. Pour la municipalité actuelle comme pour les précédentes, les seuls avis à prendre en compte sont ceux des personnes qui sont inscrites sur les listes électorales.

La municipalité actuelle ne s'intéresse pas suffisamment aux souhaits et soucis légitimes des résidents temporaires. Nous vous incitons à vous inscrire sur les listes électorales de la commune. Vous aurez ainsi réellement voix au chapitre et votre association des « Amis du Rayol Canadel » parlera alors d'une voix plus convaincante et sera l'objet d'une véritable écoute de la part de la Mairie

Je vous remercie pour votre attention

J.Y.Detaille, Président